



FFvolley

Commission Fédérale Sportive

RIS n°16 Semaine n°17.
Diffusé le 30 avril 2024

Relevé des Infractions Sportives « Compétitions Nationales »

Dossiers

DOSSIER n°42 : MENDE VOLLEY LOZERE 2 0488321

- Lors de la rencontre 3MB122 - GRENOBLE V. UNIVERSITE CLUB 2 / MENDE VOLLEY LOZERE 2 du 28 avril 2024, l'équipe du club du MENDE VOLLEY LOZERE ne s'est pas présentée lors de la signature de la feuille de match.

DOSSIER n°43 : VOLLEY CLUB HYERES/PIERREFEU LA LONDE 0839914

- Lors de la rencontre 3MA122 - VOLLEY CLUB HYERES/PIERREFEU LA LONDE / SALON VOLLEY du 27 avril 2024, le club du VOLLEY CLUB HYERES/PIERREFEU LA LONDE a inscrit sur la feuille de match un joueur non régulièrement qualifié.

Conformément à l'article 4.2 du RGISA, les GSA disposent d'un délai de 5 jours pour transmettre leurs observations par courrier électronique.